

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT SADEL

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Tous nos achats, commandes et activités sont exclusivement soumis aux conditions générales d'achat suivantes, sauf dérogation par écrit.

Les marchandises et leurs livraisons doivent respecter strictement les spécifications et les délais de livraison de la commande en cours. En confirmant ou en livrant la commande, le fournisseur accepte les conditions générales d'achat Sadel.

Le fournisseur confirme la commande par écrit. Dans le cas où le fournisseur ne confirme pas la commande dans les 48 heures, le fournisseur est supposé d'exécuter la commande conformément aux termes et conditions initiales.

Dans le cas où le fournisseur confirme la commande avec des conditions générales de vente divergentes, les conditions générales d'achat Sadel sont d'application, même si Sadel ne s'est pas opposé à la dérogation.

Dans le cas de non accord du fournisseur, le fournisseur soumettra une objection par écrit. Dans ce cas, la commande ne pourra être exécutée qu'après accord explicite et écrit de Sadel SA. Dans le même cas Sadel se réserve également le droit d'annuler la commande et ceci sans dommages et intérêts de la part de Sadel.

Les conditions générales d'achat Sadel s'appliquent également aux futurs achats et commandes, aussi sans référence explicite.

2. DATE DE LIVRAISON

La date de livraison est contraignante et doit être strictement respectée. Dans le cas où le fournisseur prévoit un délai, le fournisseur a l'obligation d'informer immédiatement par écrit le retard prévu.

Dès que la date de livraison d'origine est dépassée, nous nous réservons le droit de:

1. Annuler la commande et la faire exécuter par un tiers, tous les frais supplémentaires en résultant étant à la charge du fournisseur,

ou

2. Sans avoir à démontrer le préjudice subi, exiger une indemnité de 5% du prix de la commande pour chaque semaine commencée après la date de livraison, avec un maximum de 30%.

Ce qui précède n'affecte en aucun cas notre droit de démontrer à tout moment nos dommages totaux et de réclamer des dommages-intérêts pour les pertes subies.

3. INCOTERMS

Sauf convention contraire, les INCOTERMS (dernière version de l'ICC à Paris) s'appliquent en matière d'assurance, de transport, de transfert des risques, de formalités douanières, etc...

4. ACCEPTATION DES BIENS ET GARANTIE

1. La signature de bon de livraison, ou de lettre de voiture, peut être considérée que comme preuve de réception mais jamais comme preuve d'acceptation de la qualité et de la quantité des marchandises. La marchandise doit être garantie contre tous les défauts visibles et / ou vices cachés; l'acceptation et / ou le traitement ne dégage en aucun cas le fournisseur en cas de marchandises défectueuses.
2. En cas de livraison de marchandises endommagées et / ou non conformes - défauts visibles -, nous informerons les fournisseurs, dans les 30 jours après réception de la marchandise. Néanmoins, nous nous réservons le droit de réclamer la non-conformité de la marchandise même après 30 jours ; cad si, pour des raisons de gestion des stocks, certains gros colis ne sont pas ouverts immédiatement et que des défauts «cachés» ne peuvent pas être immédiatement identifiés.
3. Nous nous réservons également le droit de retourner, ou de mettre à disposition, les marchandises refusées pour défaut ou non-conformité, aux frais du fournisseur. Les marchandises mises à la disposition du fournisseur doivent être récupérées dans les 14 jours (30 jours pour les fournisseurs étrangers), sinon les marchandises seront retournées immédiatement aux frais du fournisseur.

4. PRIX et PAIEMENT

1. Les prix indiqués dans les commandes sont des prix fixes. Des augmentations ultérieures de prix ne seront pas acceptées sauf si convenu par écrit.

2. La facture (l' original + minimum deux copies) doit être envoyée selon conditions de paiement Sadel . La facture doit être établie dans la devise de la commande et doit se référer à notre numéro de commande. Si les dispositions ci-dessus ne sont pas respectées, la facture sera refusée.

3. Sauf convention contraire, les factures sont payées à 60 jours fin du mois de réception et d'acceptation des marchandises et factures, ou en espèces avec une déduction de 2% paiement dans les 10 jours et à déterminer par nos soins.

5. EMBALLAGE, ETIQUETTAGE, DOCUMENTS

Toutes les marchandises livrées doivent être emballées et étiquetées de manière à pouvoir être transportées en toute sécurité et facilement identifiables. De plus, toutes les marchandises livrées doivent être accompagnées d'un bordereau d'expédition mentionnant notre numéro de commande et tous les documents légaux et / ou notre commande. Si cela n'est pas respecté, nous nous réservons le droit de refuser la marchandise, même si la marchandise a déjà été déchargée, tous les frais et risques étant à la charge du fournisseur.

6. DROIT APPLICABLE ET TRIBUN(E)AUX COMPETANTS

Tous les accords d'achat sont réputés avoir été conclus au siège social de Sadel à Nazareth. Le droit belge s'applique à toutes nos commandes et en cas de litige, seuls les tribunaux de Gand sont compétents.